

pour cette dignité, on nomme MM. Borgia, Colloredo, Ferretti; ce dernier sera élu, selon toutes les probabilités.

—On écrit de Rome que la congrégation pour la Propagation de la Foi vient de faire réimprimer les actes, canons et décrets du saint concile de Trente, et que cette nouvelle édition, soigneusement purgée de toute fautes typographiques, est destinée à servir de forme à toutes les réimpressions futures. Il y sera joint, en forme d'appendice, plusieurs documents précieux, à savoir; les constitutions pontificales portant approbation des décrets du concile et réglant leur application pratique, ainsi que les anciennes constitutions répristinées par le concile. La seconde partie d'appendice donnera le traité du décret du concile de Constance, rendu contre Wicleff et Huss, ainsi que les bulles pontificales contenant la condamnation de Luther, de Jansénius, de Quesnel et du synode de Pistoie.

## FRANCE.

—On écrit de Reims :

« Mgr. Gousset, archevêque de Reims, est parti vendredi dernier pour Paris. De cette ville, S. Em. se rendra directement à Rome par Lyon et Marseille, où elle s'occupera, entre autres choses, de la béatification du vénérable fondateur des frères des écoles chrétiennes, J. Bap. de La Salle, né à Reims. »

—M. l'abbé Souillard, jeune prêtre doué de connaissances musicales assez étendues, et animé d'un zèle éclairé pour la restauration de la musique sacrée, vient de quitter la paroisse Saint-Vincent de Châlons-sur-Saône pour entrer dans l'ordre de Saint-Dominique, rétabli par le R. P. Lacroix.

## UNIVERS.

—Le *Réveil du Midi*, nouveau journal de Toulouse, annonce que le maire de cette ville vient d'envoyer une supplique à Rome; à l'effet de hâter la canonisation de la bienheureuse Germaine Cousin, dont la sainteté se manifeste toujours par de nouveaux miracles.

—Le projet de Saône-et-Loire a l'intention de faire remettre une gratification à la nommée Simonne Rasier; veuve Barnait, de la commune d'Anost, par l'inspecteur départemental des enfans trouvés, qui lui a signalé sa belle conduite.

Cette femme paraît avoir voué son existence aux enfans trouvés. Elle en a élevé vingt-cinq, et elle ne s'est pas bornée à leur donner des soins pendant leurs premières années; elle les a élevés, placés, mariés, et même dotés comme s'ils eussent été ses propres enfans. Elle en a encore cinq chez elle qu'elle placera comme les autres; car cette digne femme n'en a jamais renvoyé un seul à l'hospice.

Sur la demande du préfet, le conseil-général a exprimé le vœu que la veuve Barnait fût proposée pour l'un des prix Monthyon.

—D'après une résolution du conseil-général du Cantal, il va être établi un asile agricole destiné à recueillir les enfans trouvés abandonnés et orphelins pauvres du département. Cet asile, où les enfans recevront une éducation morale et religieuse, et les notions pratiques de l'agriculture perfectionnée, formera une pépinière de bons valets de ferme, qui deviendront un jour d'utiles auxiliaires pour le progrès de la culture de ce pays. L'établissement sera fondé sur la propriété de M. Delmas, préfet de Saône-et-Loire, qui en a présenté le plan, d'après celui de l'asile de Montbellet, et qu'il a créé dans le département qu'il administre. *Journ. des villes et des Camp.*

## ANGLETERRE.

—Le révérend Charles Bridges, ex-étudiant du collège d'Aviel, Oxford, vient de passer au catholicisme; M. Ros Combe Pole, marguillier de Bridge-Water, sa femme, trois sœurs, et les membres de sa fabrique, se sont également convertis à la religion catholique. Une des dames est, dit-on, Mme. Austin, veuve du professeur Austin, de King's collège, Londres. De nouvelles conversions sont attendues sous peu. M. Pole a annoncé sa conversion, ainsi que celle de sa famille au révérend Nihille, vicaire de Bridge Water.

## PRUSSE.

—Depuis nombre d'années le gouvernement prussien s'est emparé, pour la livrer aux protestans, de la belle et ancienne église des Jésuites, à Trèves, qui, après la Révolution, servait de chapelle au grand séminaire. L'autorité ecclésiastique n'a jamais cessé de réclamer, près qui de droit, contre cette usurpation, mais sans succès.

Cependant, lors du voyage de Guillaume IV à Trèves, en 1842, ce monarque, reconnaissant lui-même la justice de ces réclamations et voulant effacer les fâcheuses impressions que le règne précédent avait laissées dans les provinces rhénanes, promit formellement à M. Arnoldi de lui restituer cette église dès qu'un temple protestant serait construit dans l'ancien palais de Constantin; des mesures devraient être prises promptement à cet égard.

Mgr Arnoldi, voyant que rien ne se faisait, malgré la parole royale, voulait réclamer de nouveau près du Roi, lors de l'entrevue que le prince eut avec S. M. Solzenfels. Mais le prince, trop occupé des préparatifs de réception de la reine Victoria, ne put accorder l'audience particulière à Mgr. l'évêque de Trèves.

Plus tard son suffragant, accompagné de M. l'abbé Hotzer, curé de Saint-Castor, à Coblenz, se rendit aussi à Solzenfels pour faire sa cour au Roi, et put demander, au nom de son évêque, la restitution de l'église en question.

A cette nouvelle réclamation, si nous sommes bien informés, le monarque parut très étonné et s'écria: « Comment! cette église n'est pas encore rendue!... J'aviserai, monsieur l'abbé; » et le Roi en prit note sur-le-champ.

Ce seul fait démontre quel esprit régnait dans le cabinet de Berlin et comment la volonté du prince est entravée.

## UNIVERS.

*Dégradation d'un renégat.*—Mgr. l'évêque de Trèves, officiellement instruit que le sieur Fass s'était engagé à *desservir* la communauté schismatique catholico-allemande de Sarrebrück, a envoyé, le 16 août, à Lockweiler, une commission épiscopale pour procéder à l'excommunication et à la dégradation de cet apostat.

Cette commission, composée de Mgr. Müller, suffragant de Trèves, d'un chanoine et d'un secrétaire, avait assigné devant elle le délinquant, et, après l'avoir entendu, suivant les règles canoniques, et s'être assurée de sa résolution et de son obstination à persévérer dans le schisme, l'a conduit à l'église de Lockweiler, où, revêtu des ornemens sacerdotaux, Mgr. le suffragant, devant le saint-sacrament exposé, a procédé solennellement à sa dégradation. Lui ôtant l'un après l'autre, les insignes du sacerdoce.

Une lettre particulière des environs de Lockweiler nous apprend que, malgré l'effronterie habituelle de ce renégat, une émotion et un saisissement involontaire se sont emparés de lui pendant ce terrible moment.

Toute la paroisse, témoin de cette tristement imposante cérémonie, en a été touchée jusqu'au larmes. Cela est d'autant plus facile à croire que malgré les efforts de M. Fass pour pervertir ses ouailles, pas une âme, si ce n'est une malheureuse fille de *berger du village*, n'a voulu suivre ses égaremens. Cette fille, chassée du presbytère, nous ignorons pourquoi, par les chefs municipaux, a été l'objet d'un mariage complet.

Les nouveaux sectaires Sarrebrückois font dans la personne de M. Fass, une acquisition tout-à-fait digne d'eux. *Journal des Villes et des Camp.*

## SUISSE.

*Affaires de Suisse.*—La *Gazette d'Etat de Lucerne* donne sous ce titre; *Congrès catholique de Zoug*, l'importante nouvelle qui suit:

« Au milieu des déplorables perturbations qui désolent notre patrie, plus d'un homme de bien avait énoncé le désir de voir ce que l'on y trouve encore de loyaux confédérés se réunir pour aviser aux moyens de ramener en Suisse une solide paix et pour se promettre fraternellement d'employer toute leur influence à faire adopter ces mesures dans toute leur étendue.

« La réunion des catholiques les plus considérés de treize cantons, qui vient d'avoir lieu à Zoug les 15 et 16 de ce mois, est un premier pas vers la pacification générale. Nous saluons ce congrès comme un événement de la plus haute portée, et c'est avec une profonde joie que nous enregistrons un fait destiné à produire les plus salutaires et les plus durables conséquences.

« Des magistrats catholiques avaient depuis quelque temps conçu la pensée d'entreprendre enfin quelque chose de décisif pour mettre un frein aux hostilités incessantes dirigées avec une effrayante activité contre le catholicisme, en découvrant à la Suisse entière les véritables desseins des catholiques; et lui dévoilant en même temps les abominables impostures et les calomnies de ses adversaires. L'un de nos plus illustres confédérés, dont un membre de l'assemblée catholique a dit avec raison que son nom seul vaut d'importants services, a pris sur lui d'adresser à un petit nombre d'hommes haut placés l'invitation de se rendre à Zoug, le 15 septembre, pour délibérer sur la situation actuelle de la patrie et spécialement sur celle de la population catholique. Le plus grand nombre des invités se rendirent avec joie à cette invitation: de toutes les parties de la Suisse ils arrivèrent à Zoug. Ni l'éloignement, ni les intempéries, ni les soupçons, ni les persécutions même auxquelles cette démarche pouvait les exposer, ne purent les arrêter; et c'est ainsi que cinquante-sept magistrats et autres personnages considérables se sont trouvés réunis le 16, se saluant avec affection et se tendant leurs fraternelles mains.

« Les affaires ont été traitées avec la dignité qui convenait à leur importance. Les délibérations se sont prolongées pendant deux jours entiers, depuis le matin jusqu'à une heure assez avancée de l'après-midi. Pas une parole offensante, pour les partis ou pour les personnes, n'a été prononcée; mais il s'est manifesté constamment une volonté ferme et unanime d'engager son bien et son sang pour la foi que l'on professe, de soutenir envers et contre tous les droits de sa confession, de les défendre en élevant toujours les réclamations du droit violé contre toute espèce d'injustices déjà accomplies ou encore en projet, et cela avec unanimité, sans distinction de cantons ni de localités.

« Assurance, reconnaissance et indépendance des droits confessionnels, tel est le résumé de la prétention unanime des représentants des populations catholiques; telle aussi a été leur unanime résolution.

« Il a été déclaré à la même unanimité que de même que l'on exige toute garantie pour les droits confessionnels et pour le libre exercice du culte catholique, on reconnaît les droits de la confession protestante à la même garantie, que l'on n'entend l'entraver en quoi que ce puisse être, et qu'en général on a l'intention, au moyen de la reconnaissance pleine et entière des droits des deux confessions et d'une inviolable adhésion au Pacte fédéral de rentrer dans la voie de la paix publique, sur les bases convenues et posées par les ancêtres. Pour atteindre ce but, on est disposé à s'unir avec tous les loyaux protestans, avec tous les véritables amis de la patrie commune. Dès ce moment, l'assemblée a déterminé et adopté les démarches et les mesures propres à préparer et à amener cette désirable union.

« Ayant ainsi accompli son importante tâche, l'assemblée s'est séparée comme elle s'était formée, sans bruit et sans éclat. Des hommes qui ne s'étaient point intérieurement connus, devenus amis et inséparables alliés retournèrent chacun en son domicile, pour s'occuper immédiatement de l'accomplissement des paroles données.

« Encore une fois, nous saluons avec une indicible joie un événement de